

2022

UNE ANNÉE ÉPROUVANTE...

INCERTITUDE ÉCONOMIQUE INÉDITE

- Hausse brutale et continue du coût des matériaux de construction.
- Des prix de l'énergie (carburants, gaz, électricité...).
- Difficultés d'approvisionnement, = les entreprises artisanales du bâtiment dans une situation d'incertitude économique inédite.

PROBLÉMATIQUE DES PRIX DES MATÉRIAUX

27% DE HAUSSErapportés par les entreprises
entre janvier 2022 et janvier 2023

ACHATS DE MATÉRIAUX: IMPORTANT

≈ **30%** des dépenses courantes

BAISSE DE LA CROISSANCE

- Malgré une croissance globale dynamique, l'activité du secteur n'a eu de cesse de ralentir tout au long de l'année 2022.

CROISSANCE ANNUELLE
UNE ANNÉE PLUTÔT DYNAMIQUEACTIVITÉ EN VOLUME POUR LES
ENTREPRISES ARTISANALES DU
BÂTIMENT, EN 2022**+2,4%**CROISSANCE TRIMESTRIELLE
RALENTISSEMENT CONTINU

DANS L'ENSEMBLE

1T	2T	3T	4T
+3,5%	+3%	+2%	+1%

- Tendence observée dans la plupart des régions de France et pour tous les corps de métier.


[ÉTUDE >>](#)

[NOTE DE CONJONCTURE >>](#)
...MARQUÉE PAR L'OBTENTION
D'AVANCÉES DÉCISIVESMISE EN PLACE
D'UN OBSERVATOIRE DES PRIXdes matériaux pour une plus grande transparence
de la part des industriels et distributeurs.TENUE DES ASSISES
DU BÂTIMENTqui se poursuivent
encore aujourd'hui.LANCEMENT D'UNE MISSION DE RÉFLEXION
sur l'indispensable transparence des prix
pratiqués au sein de la filière bâtiment
à l'Assemblée nationale.IMPULSION UN MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE
sans précédent au sein de la filière bâtiment

=

40 industriels et distributeurs pour prévenir, a minima,
deux mois avant, toute hausse de prix des matériaux.PRISE EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA SITUATION DES TPE
face aux coûts exponentiels et toujours préoccupants de l'énergie

=

Mise en place du bouclier
tarifaire pour les entreprises
de moins de 10 salariés.

=

Faciliter la compréhension
de l'amortisseur énergie
avec l'État et les énergéticiens.

MAIS AUSSI JALONNÉE DE DÉCONVENUES FACE À L'ABSENCE D'ACTES CONCRETS ET AUX INCOHÉRENCES

- ABSENCE DE SIMPLIFICATION DES DISPOSITIFS CEE ET MAPRIMERÉNOV' malgré les propositions de la CAPEB.
- ALLONGEMENT DES DÉLAIS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE MAPRIMERÉNOV' malgré la fluidité promise.
- Mise en œuvre d'une EXPÉRIMENTATION "LES ACCOMPAGNATEURS DES PROS" DANS LE CADRE DU PROGRAMME OSCAR, QUI N'A TOUJOURS PAS COMMENCÉ.
- RENFORCEMENT DES CONTRÔLES SUR LES ENTREPRISES VERTUEUSES (et non sur les éco délinquants) dans le cadre de la lutte contre la fraude des éco délinquants.
- RESSERREMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE MAPRIMERÉNOV' (MÉNAGES AISÉS ET INTERMÉDIAIRES) alors qu'il faut élargir les bénéficiaires aux personnes qui ont les moyens de faire des travaux.
- DÉCALAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REP À LA DERNIÈRE MINUTE alors que la CAPEB réclamé ce report depuis des mois...
- DÉSAFFECTATION DES ENTREPRISES VIS-À-VIS DE LA QUALIFICATION RGE du fait de la complexité administrative.

2023

LA CAPEB VA SE MOBILISER POUR ALLER PLUS LOIN

FAIRE PROGRESSER ENCORE LE MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ
que nous avons impulsé pour vous accompagner
face à la hausse des prix des matériaux

ÊTRE VIGILANT QUANT À L'AVANCÉE DE LA MISSION DE RÉFLEXION
sur la transparence des prix pratiqués
au sein de la filière bâtiment

BOOSTER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVEC TROIS PROPOSITIONS PHARES

1

**GÉNÉRALISER
LA TVA À 5,5%**

=

Poursuite du combat en 2023 pour avoir une TVA réduite à 5,5% sur tous les travaux de rénovation.

2

**FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES GROUPEMENTS
MOMENTANÉS D'ENTREPRISES**

=

Adoption d'un dispositif législatif réformant les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) pour faciliter l'accès de nos entreprises à des travaux de plus grande ampleur et pour répondre aux attentes de nos clients sur la rénovation énergétique globale.

3

**CRÉER UN PRÊT GARANTI
"VERT"**

=

Financement de l'investissement colossal que demande la rénovation énergétique afin de tenir les objectifs que la France s'est fixée en matière de rénovation (30 millions de logements devront être rénovés en 30 ans).

EN +

RÉFORME DES RETRAITES

LES LIGNES ROUGES PORTÉES PAR LA CAPEB AVEC L'U2P AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE ET FIGURENT DANS LES ANNONCES. EX : MAINTIEN DES CARRIÈRES LONGUES.

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

LA CAPEB CONTINUE DE DEMANDER UN CHANGEMENT DES RÈGLES ACTUELLES DE MESURE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE AFIN DE NE PAS PÉNALISER DANS LES NÉGOCIATIONS LES REPRÉSENTANTS DES PETITES ENTREPRISES. LES RÈGLES ACTUELLES SONT INJUSTES ET FAVORISENT LES ENTREPRISES AVEC UN PLUS GRAND NOMBRE DE SALARIÉS.

POUR EN SAVOIR +



>>